



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

RM/pk

P.V. DEVDU 02

## Commission du Développement durable

### Procès-verbal de la réunion du 08 janvier 2014

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2013
2. Présentation du programme gouvernemental dans le domaine du développement durable et des infrastructures (volets transports et aménagement du territoire) par Monsieur le Ministre François Bausch
3. Divers

\*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Serge Urbany (remplaçant M. Justin Turpel), M. Serge Wilmes

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Romain Diederich, M. Tom Weisgerber, Mme Félicie Weycker, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

\*

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2013**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2013 est approuvé.

- 2. Présentation du programme gouvernemental dans le domaine du**

## **développement durable et des infrastructures (volets transports et aménagement du territoire) par Monsieur le Ministre François Bausch**

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures présente le volet « Transports » du programme gouvernemental, en précisant d'emblée que le Gouvernement entend donner une priorité absolue à la mobilité durable. Pour les détails exhaustifs de sa présentation, il est renvoyé au document repris en annexe du présent procès-verbal. Suite à cet exposé, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir les points saillants suivants :

- plusieurs représentants du groupe parlementaire CSV constatent que le nouveau Gouvernement a repris, dans les grandes lignes, la stratégie globale pour une mobilité durable (« MoDu ») qui avait été élaborée en son temps par l'ancien Ministre du Développement durable et des Infrastructures, Monsieur Claude Wiseler. Ils saluent ce fait en mettant en exergue les points positifs de cette approche intégrative ;
- plusieurs questions relatives aux infrastructures routières sont posées par les membres de la commission parlementaire. Sont notamment évoquées succinctement les différentes variantes concernant la construction du contournement routier de Bascharage ou encore la réalisation du contournement routier projeté du passage à niveau à Dippach-Gare. Monsieur le Ministre rappelle que les questions relatives aux infrastructures routières ne figurent pas à l'ordre du jour de la présente réunion et que toutes ces questions seront abordées en détail lorsqu'il présentera le volet « Travaux publics » du programme gouvernemental. Il précise cependant d'emblée que l'extension de nouvelles infrastructures routières n'est pas une priorité du nouveau Gouvernement et qu'elle sera reléguée à sa plus stricte nécessité. Les seuls investissements actuellement prévus sont, d'une part, l'élargissement à trois voies de l'autoroute A3 entre l'aire de Berchem et la croix de Gasperich, ceci pour des raisons de sécurité et, d'autre part, l'adaptation du réseau autoroutier au niveau de la plate-forme multimodale de Bettembourg notamment pour amortir les mouvements de camions supplémentaires générés par la création de terminaux logistiques.

En ce qui concerne la réalisation du tram :

- plusieurs membres de la commission parlementaire souhaitent obtenir des précisions quant à l'accélération de l'extension du réseau tram vers Findel et vers Howald ; ils se demandent notamment comment ces travaux anticipés pourront être financés et, le cas échéant, quels autres projets seront reportés. Monsieur le Ministre fait savoir que cette extension accélérée sera financée par le biais de budgets initialement prévus pour la construction de certaines infrastructures routières qui, comme évoqué ci-dessus, ne seront pas réalisées. Il précise également que des études concernant le tracé de ces extensions sont actuellement en cours. Pour ce qui est de l'extension vers l'aéroport du Findel, le tracé est déjà plus ou moins défini, quelques difficultés restant à résoudre eu égard à la proximité d'une zone Natura 2000 sur un tronçon du trajet. Pour ce qui est du tracé vers Howald, il se fera vraisemblablement en parallèle avec la construction de la nouvelle route N3 (futur contournement de Hesperange) ;
- afin de faciliter le financement du tram, le Gouvernement étudiera les possibilités d'une subvention de la part de la Banque européenne d'investissement via son programme de financement des infrastructures de transports ;
- est également évoquée l'opportunité de construire un tram dans le sud du pays. Si Monsieur le Ministre ne rejette pas d'emblée cette idée, il affirme cependant que des études préliminaires devront être effectuées avant toute discussion en la matière.

En ce qui concerne le transport ferroviaire :

- le projet d'aménagement de la Gare d'Ettelbruck est en cours de concrétisation et il est considéré comme prioritaire. Ce projet sera donc réalisé indépendamment de toute décision concernant l'axe Ettelbruck/Diekirch ;
- suite à une remarque afférente, Monsieur le Ministre confirme que d'importants efforts seront faits afin d'améliorer la convivialité et l'attractivité des lignes ferroviaires ;
- dans le domaine de la mobilité ferroviaire transfrontalière, le programme gouvernemental prévoit que « *le Gouvernement veut examiner avec ses partenaires allemands la possibilité d'une connexion ferroviaire entre Luxembourg et Sarrebruck pour rattacher le Luxembourg au réseau ICE* ». Monsieur le Ministre fait cependant savoir qu'il n'est pas prévu d'installer une liaison directe entre Luxembourg et Sarrebruck eu égard, entre autres, au manque d'intérêt pour ce type de liaison du côté allemand. Il ajoute que le Gouvernement poursuivra les efforts considérables déjà réalisés par le Gouvernement précédent afin de mieux connecter les deux pays ;
- une liaison ferroviaire entre l'aéroport et le site de CFL Cargo à Bettembourg n'est pas envisagée. Monsieur le Ministre croit en effet que les produits en provenance de l'aéroport du Findel et destinés à être livrés dans le reste de l'Europe seront transportés par voie routière plutôt que ferroviaire.

En ce qui concerne le réseau de Park and Ride (P&R) :

- d'une manière générale, les P&R joueront un rôle-clé, notamment aux abords des lignes ferroviaires dont la capacité aura été accrue ;
- plus particulièrement, il est primordial d'organiser un réseau efficace de P&R dans les zones frontalières. Dans ce contexte, plusieurs membres de la Commission sont d'avis que le P&R situé en gare de Rodange doit être agrandi. Monsieur le Ministre confirme que l'aménagement de ce P&R est considéré comme prioritaire : à l'heure actuelle un total de 650 places de parkings est prévu mais il pourrait être porté à 1500 ;
- pour ce qui est du financement de ce type d'infrastructures et suite à une question relative à d'éventuels pourparlers avec les pays limitrophes allant dans le sens d'une participation de leur part, Monsieur le Ministre donne à considérer que les autorités voisines sont, d'une manière générale, réticentes à toute implication financière. Ainsi, si plusieurs projets avisés et sensés existent, tous ne pourront pas être réalisés et des choix devront être opérés, au vu de l'état des finances publiques luxembourgeoises et de celles des pays voisins ;
- lorsque le concept global du réseau des P&R sera achevé, une tarification cohérente sera mise en place par le Gouvernement. A un membre de la Commission qui critique cette évolution tarifaire alors que ce type de parking est aujourd'hui totalement gratuit, Monsieur le Ministre explique que le but de cette nouvelle politique sera d'inciter les gens à utiliser les transports en commun au plus près de leur domicile. Il précise cependant que les P&R feront l'objet d'une tarification progressive : plus ils seront éloignés des zones à forte concentration, moins ils coûteront.

Pour ce qui est du transport des personnes par autobus :

- le réseau RGTR sera réorganisé dans les meilleurs délais, en tenant compte des synergies intéressantes qui ont pu être mises en évidence. Sur le territoire de la Ville de

Luxembourg, cette réorganisation sera d'ores et déjà partiellement mise en place en septembre 2014 dès le début du chantier Hamilius. Il apparaît cependant évident qu'une réorganisation globale, à l'échelle du pays, devra être opérée. Dans ce contexte, la ventilation de la participation financière respective entre l'Etat et les communes devra être rediscutée ;

- si la mise en place de couloirs prioritaires pour bus n'est bien entendu pas réalisable en tout lieu, elle doit pourtant être une priorité. D'un point de vue de l'aménagement du territoire, il est notamment confirmé que, lors de la création de nouveaux quartiers, des couloirs prioritaires pour bus devront d'office être prévus ;
- de l'avis d'un membre de la commission parlementaire, le concept de « bus à la demande » conduisant les personnes à la destination de leur choix indépendamment des arrêts et des horaires est un concept qui trouve tout son sens, particulièrement en milieu rural. Si Monsieur le Ministre ne nie aucunement l'utilité que peut revêtir ce type de service, il donne pourtant à considérer que la question devra être réexaminée et que certains arbitrages budgétaires devront, le cas échéant, être opérés.

Pour ce qui est du car-sharing :

- Monsieur le Ministre confirme qu'il n'est pas dans l'intention du Gouvernement d'étendre le projet-pilote de car-sharing de la Ville de Luxembourg à l'échelle nationale avant d'en avoir fait un bilan complet et d'en avoir apprécié les avantages et les inconvénients.

En ce qui concerne l'électro-mobilité :

- si les questions relatives à l'électro-mobilité devront bien évidemment être solutionnées dans le cadre d'une collaboration étroite entre le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et le Ministère de l'Economie, Monsieur le Ministre estime cependant que les infrastructures de mobilité électrique devraient plutôt relever de la compétence du Ministère du Développement durable et des Infrastructures. Il ajoute qu'il conviendra de prendre des décisions sur les modalités d'installation des bornes électriques dans les plus brefs délais ;
- de l'avis de Monsieur le Ministre, l'exemple de la Norvège, associant aides à l'achat (incitations fiscales) et avantages à l'usage (gratuité des parkings, possibilité de circuler dans les couloirs prioritaires pour bus,...) est un exemple dont il faut s'inspirer, mais avec circonspection. Il estime en effet qu'une politique trop généreuse en la matière risquerait de contrecarrer la stratégie « MoDu » dont le but premier est, rappelons-le, d'inciter les particuliers à moins utiliser leur véhicule personnel au profit des transports en commun.

Pour ce qui est du volet relatif à la sécurité routière :

- Monsieur le Ministre déplore le nombre élevé de morts sur les routes luxembourgeoises en 2013. Dans cette optique, il annonce que l'évacuation du projet de loi relatif au permis à points (projet de loi n°6399 modifiant a) la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et b) la loi modifiée du 6 mars 1965 concernant les taxes à percevoir sur les demandes en obtention des documents prescrits pour la mise en circulation et la conduite de véhicules) constitue une de ses priorités législatives ;
- pour ce qui est de l'installation prochaine d'un certain nombre de radars sur le réseau routier luxembourgeois, Monsieur le Ministre fait savoir que la question de la protection des données a été résolue. Plusieurs questions concernant la gestion du futur réseau de

radars (choix des modèles, recrutement de personnel,...) doivent cependant encore être clarifiées ;

- la promotion des zones urbaines où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h est également succinctement évoquée. A noter cependant que ce type de décision ne découle pas uniquement de la volonté du Gouvernement mais aussi de celle des collègues échevinaux des communes concernées ;
- un membre de la Commission est d'avis que les seules mesures répressives ne suffiront pas à améliorer de manière significative la sécurité routière, mais que la priorité devrait être la sécurisation des infrastructures routières aux endroits accidentogènes. Suite à cette remarque, Monsieur le Ministre confirme que des aménagements seront réalisés aux endroits reconnus comme dangereux. Il est cependant d'avis que la répression doit être accentuée, d'autant plus que les statistiques démontrent que la grande majorité des accidents graves est due à une consommation excessive d'alcool et/ou à une vitesse inadaptée ;
- suite à une question afférente, il est précisé que l'opportunité d'introduire des peines pédagogiques, à savoir la rééducation des conducteurs irresponsables par le biais d'un stage de prévention routière (thérapie de groupe, jeux de rôle, visionnage d'accidents...) sera examinée à la lumière d'exemples existants dans les pays étrangers. A l'heure actuelle, aucune décision concrète n'a encore été prise en la matière par le nouveau Gouvernement.

Concernant le volet relatif à l'aviation :

- le terminal B de l'aéroport de Luxembourg est actuellement fermé et Monsieur le Ministre précise que, si à l'heure actuelle son ouverture n'est pas à l'ordre du jour, il s'agira, ensemble avec la nouvelle direction de lux-Airport, de mettre en place une stratégie visant à améliorer l'exploitation des infrastructures aéroportuaires ;
- l'aéroport de Luxembourg sera équipé d'un nouveau matériel de surveillance au sol (radars de mouvement de surface) afin d'aider les contrôleurs de la circulation aérienne en particulier dans des conditions de visibilité réduite.

### **3.            Divers**

Faute de temps, le volet « aménagement du territoire » du programme gouvernemental n'a pas pu être examiné au cours de la présente réunion. Il le sera au cours de la prochaine réunion, qui aura lieu le 22 janvier prochain à 09h00.

Luxembourg, le 14 janvier 2014

La secrétaire,  
Rachel Moris

La Présidente,  
Josée Lorsché

# ANNEXE

## Programme gouvernemental - mobilité et transport

Aménagement & territoire  
Environnement  
**Transports**  
Travaux publics

Pour  
un développement  
durable



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

# Transport des personnes

- Mise en œuvre de la stratégie MoDu:
  - Bonne desserte des transports publics
  - Considérer la mobilité douce dès la conception d'infrastructures (routières et bâtiments): création d'une cellule mobilité douce; but: atteindre le modal split 25%
- Développer prioritairement le réseau ferroviaire: priorité sera donnée au dédoublement de la ligne ferroviaire Luxembourg – Bettembourg : avant-projet de loi afférent à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement du 10/12/2014; dépôt par la suite à la CHD.
- Priorité aux haltes ferroviaires/tram et points multimodaux en périphérie de la Ville de Luxembourg (Höhenhof, Howald, Gare Hollerich/Porte de Hollerich, Pont rouge, Place de l'Etoile): études en cours, en collaboration avec la VdL; avant-projet de loi relatif à l'arrêt Pont Rouge est en finalisation et sera transmis prochainement par les CFL au MDDI.
- Réalisation prioritaire du réseau tram au centre du pays et accélération de son extension vers l'aéroport du Findel, Howald, Cloche d'Or et Cessange: études en cours.
- Intégration du réseau des P&R (notamment le long des lignes ferroviaires dont la capacité aura été augmentée) et réorganisation du réseau RGTR : réalisation des P&R en cours conformément à l'étude effectuée en 2012; réorganisation du réseau RGTR mise en place en partie dès le début du chantier Hamilius et définitivement dès réalisation du tram et de l'arrêt Pont rouge.

# Transport des personnes

- Ces améliorations devraient également s'étendre à l'organisation des transports publics vers et dans les centres régionaux au Nord et au Sud du pays. Il est prévu d'investir dans les centres économiques autour d'Esch et de Nordstad en vue d'un système de transports publics performant: décision à prendre concernant l'axe Ettelbruck-Diekirch
- La mobilité transfrontalière reste à développer tant au niveau de la Grande Région que du côté de la connexion ferroviaire du Luxembourg au-delà de la grande région: SMOT en cours avec l'Allemagne et la Belgique
- Afin d'offrir aux frontaliers de meilleures connexions aux lieux de travail, il est prévu de développer le co-voiturage, l'intégration des P&R frontaliers et le réseau RGTR dans les régions frontalières en prenant mieux en compte les gares outre-frontière.
- Donner une plus grande priorité au transport en commun: réalisation de couloir prioritaire pour bus.
- Le Gouvernement mettra en place un réseau de P&R intégré aux transports publics et élaborera un concept cohérent sur la tarification des différents P&R.
- Le Gouvernement compte soutenir l'électromobilité.
- Le Gouvernement soutient le projet du car-sharing de la Ville de Luxembourg et étudiera à quel point une extension de ce projet au niveau national sera possible .

# Transport de marchandises

- Pour le développement des infrastructures en matière du transport des marchandises une priorité sera donnée aux transports les moins polluants et les plus efficaces du point de vue des coûts énergétiques.
- Poursuite des efforts entrepris pour développer et optimiser les infrastructures multimodales de Bettembourg et d'en assurer une gestion saine et efficace en termes de coûts, de sécurité, de qualité, de fiabilité, de souplesse. Ces infrastructures constituent un outil de travail indispensable pour pérenniser les activités de CFL-Cargo et de CFL-Multimodal.
- Mise en place d'une politique globale et cohérente intégrant les deux plateformes multimodales au Luxembourg: le site multimodal de Bettembourg et le site trimodal du port de Mertert.
- Au vu du rôle stratégique et de la situation idéale du port de Mertert permettant le transbordement entre fluvial, rail et route, le Gouvernement assurera la pérennité du port de Mertert et des activités de logistique annexes.

# Sécurité routière

- Poursuite systématique de la lutte pour prévenir les décès et les accidents de la route par des campagnes de sensibilisation sur les comportements risqués tels que la conduite sous influence de drogues au volant, par l'amélioration constante du permis à points et des stages de conduite: projet de loi n°6399 rediscuté au sein de la commission CHD prochainement
- Le contrôle de police aux points névralgiques sera renforcé et l'installation de radars aux endroits dangereux de notre réseau routier sera mise en œuvre en tenant compte des dispositions applicables en matière de protection de données: avant-projet de loi contrôle-sanction automatisé sera rediscuté avec interlocuteurs concernés (Parquet, Police etc.) pour élaborer un texte final
- Désamorcer les dangers existants au fur et à mesure et sur base d'audits de sécurité, que ce soit par des réductions de la vitesse, d'améliorations des constructions ou une meilleure signalisation.
- Aide aux victimes d'accidents de la route et les protéger, en particulier en leur offrant un conseil individuel sur leurs droits et les procédures légales. Analyse de l'opportunité d'introduire le principe des peines pédagogiques.

# Aviation

- Le Gouvernement est conscient de l'importance de l'aéroport pour le Luxembourg. Il ne s'agit pas seulement de la première porte d'entrée du Luxembourg pour de nombreux visiteurs, mais il assure la bonne connectivité vers les principales villes et centres de décision en Europe.
- L'aéroport de Luxembourg constitue un pôle d'emploi de premier ordre générant directement et indirectement quelque 6.000 emplois. Au vu de la concurrence accrue pour le trafic passager et le trafic de fret par des aéroports situés en périphérie du Luxembourg, le Gouvernement continuera ses efforts d'investissement dans les infrastructures aéroportuaires ainsi que dans ses équipements. Ainsi, le Gouvernement procédera d'urgence à la réfection de la piste d'atterrissage du Findel afin d'assurer la sécurité des passagers, des employés et des installations de l'aéroport.
- Suite à la mise en place de nouvelles infrastructures pour les passagers en 2008, il s'agit également de mettre en œuvre la stratégie qui vise à améliorer l'exploitation de ces infrastructures aéroportuaires: stratégie développée au cours de 2013, sera mise en œuvre par le nouveau directeur général à partir de 2014.
- La réglementation actuelle en matière de vols de nuit sera maintenue et par conséquent les vols de nuit limités au strict minimum. Conscient de l'importance économique et sociale de l'aéroport, le Gouvernement mettra en œuvre une analyse sur l'impact économique et sociale des vols de nuit à l'aéroport de Luxembourg, dans le cadre du respect strict de l'objectif environnemental de l'aéroport et soumettra cette analyse à la Chambre des Députés.

